

ACTEUR PRAP 2S – Formation initiale

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Objectif de la formation :

Permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Public :

Toute personne ayant des activités de soins et d'aide.

Cette formation implique un engagement de l'encadrement de la structure employeur, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines.

Prérequis :

Aucun.

Compétences visées :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Être capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Démarche pédagogique :

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au programme de l'INRS (référentiel national).

Elle se déroule en 3 étapes :

- ✓ L'analyse des pratiques
- ✓ L'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences.
- ✓ L'épreuve de certification



Modalités pédagogiques :

Intra-entreprise

Durée :

28 Heures de formation réparties sur 4 jours consécutifs ou non consécutifs.

Travail intersession à prévoir :

Analyse d'une situation de travail interne

Intervenant :

Formateur PRAP 2S certifié par l'INRS.

Nombre de participants :

De 4 à 10 personnes maximum

Moyens pédagogiques :

En amont de la formation :

Échange avec la direction

Récupération de données de l'entreprise et visite du site.

En formation :

Support pédagogique

Divers matériels conformément au référentiel en cours de l'INRS.

Modalités de validation :

Un certificat « acteur PRAP 2S » sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives conformément au référentiel de compétence.

Il est délivré pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS et valable au niveau national. Un maintien et actualisation des compétences, MAC PRAP 2S, de 2 jours permet de renouveler la certification.

Documents remis en fin de formation :

Livret devenir acteur PRAP 2S INRS

Attestation de fin de formation

Certificat d'acteur PRAP 2S

Tarif : 3500 € forfait groupe à partir de 4 stagiaires

Délai d'accès : 30 jours ouvrés à compter de la commande de la formation.

MP SAFETY CONSULTING

www.mp-safety.fr

32, rue de la louve 34560 Villeveyrac - Tel : 06-14-40-07-35 - mpsafety@hotmail.com

SIRET 897 992 00019

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 76341206034 auprès de la DREETS Occitanie Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Contenu de la formation :

1^{ère} journée

- La démarche PRAP et ses objectifs
- Principes et enjeux de la prévention des risques professionnels
- Les risques du secteur d'activité (Accident de Travail & Maladies Professionnelles)
- L'appareil locomoteur et ses limites : anatomie, physiologie, pathologie
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

2^{ème} journée

- Observer et analyser une situation dangereuse
- Exprimer les besoins, proposer des pistes d'amélioration et les prioriser
- Savoir faire remonter l'information
- Les enjeux de l'Accompagnement à la mobilité et les déplacements naturels

3^{ème} journée

- Restitution du travail intersession (analyse d'une situation de travail interne)
- 1^{ère} Epreuve certificative
- Le schéma décisionnel de l'Accompagnement à la mobilité
- Les aides techniques

4^{ème} journée

- Mise en œuvre d'Accompagnements de la Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi
- 2^{ème} Epreuve certificative
- Bilan de fin de formation

Mise à jour : 01/2025